

Le CPA annonce la délivrance des cartes Visa et Mastercard en 21 jours

Une banque publique annonce une excellente nouvelle pour les demandeurs de **cartes Visa et Mastercard**. Le **Crédit Populaire d'Algérie (CPA)** a annoncé, ce mardi après-midi, le lancement d'une nouvelle procédure destinée à faciliter l'accès des clients aux cartes de paiement internationales. Dans un communiqué publié sur sa page Facebook officielle, la banque indique que les citoyens peuvent désormais déposer leur demande de **carte Visa ou Mastercard**, avec un délai de délivrance fixé à **21 jours à compter de l'acceptation de la demande**.

Sous le slogan « *Les cartes Visa et Mastercard du Crédit Populaire d'Algérie... votre passeport vers le monde !* », le CPA invite ses clients à préparer dès maintenant leurs voyages en effectuant leur demande auprès de ses agences.

Une annonce qui intervient après les instructions du gouverneur de la Banque d'Algérie

Cette [annonce](#) n'est pas anodine. Elle intervient seulement **24 heures après la réunion tenue par le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Lamine Lebbou**, avec les responsables des banques agréées opérant en Algérie.

À l'issue de cette réunion, le gouverneur avait donné des instructions claires aux établissements bancaires afin **d'accélérer le traitement des demandes de cartes de paiement internationales** destinées aux citoyens souhaitant bénéficier de la nouvelle **allocation touristique de 750 euros**.

L'objectif affiché par la Banque d'Algérie est de permettre aux voyageurs de disposer de leur carte internationale dans des délais raisonnables, avant leur départ à l'étranger, afin d'utiliser directement leur allocation sur des moyens de paiement électroniques.

Le communiqué publié par le CPA constitue ainsi la première concrétisation visible de ces orientations, avec un engagement chiffré sur les délais de délivrance.

Un délai de 21 jours pour avoir les cartes Visa et Mastercard

Selon le communiqué de la banque, les clients souhaitant obtenir une carte **Visa ou Mastercard** peuvent déposer leur dossier dès à présent.

Le CPA précise que la carte sera délivrée **dans un délai de 21 jours à compter de l'acceptation de la demande**, ce qui constitue une indication importante pour les futurs voyageurs qui souhaitent anticiper leurs déplacements.

Cette annonce devrait encourager de nombreux Algériens à engager leurs

démarches suffisamment tôt, notamment à l'approche des périodes de vacances et de forte demande.

La fin du versement en espèces de l'allocation touristique

Cette évolution s'inscrit dans le cadre des décisions prises lors du **Conseil des ministres du 12 juillet 2026**, présidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

À cette occasion, il a été décidé de [mettre fin au versement en espèces de l'allocation touristique au niveau des postes frontaliers](#).

À l'avenir, les bénéficiaires percevront leur allocation par voie électronique, grâce aux cartes de paiement internationales délivrées par les banques agréées.

Cette réforme marque une étape importante dans la modernisation du système de change destiné aux voyageurs.

Accélérer la transition vers les cartes visa et Mastercard

Le passage au versement de l'allocation sur carte répond à plusieurs objectifs.

D'abord, il s'agit d'accélérer la transition vers les paiements numériques et de réduire la circulation des espèces lors des déplacements à l'étranger.

Ensuite, cette mesure vise à renforcer la traçabilité des opérations et à améliorer la gestion des allocations accordées aux voyageurs.

Les autorités souhaitent également limiter les pratiques qui détournent cette allocation de son objectif initial.

Réduire le recours au marché parallèle des devises

Au-delà de la modernisation des paiements, cette réforme poursuit également un objectif économique plus large.

En facilitant l'accès aux cartes Visa et Mastercard ainsi qu'à la nouvelle allocation touristique de **750 euros**, les pouvoirs publics entendent offrir aux familles algériennes une solution bancaire officielle pour financer une partie de leurs dépenses à l'étranger.

L'objectif est de réduire progressivement le recours au marché parallèle des devises, où de nombreux voyageurs étaient contraints de se procurer des euros avant leur départ.

En permettant l'utilisation directe des fonds via une carte internationale, les autorités souhaitent que l'allocation remplisse pleinement sa vocation

: permettre aux familles algériennes de passer quelques jours de vacances à l'étranger dans un cadre bancaire sécurisé, moderne et transparent, tout en limitant les risques de détournement et en favorisant la digitalisation des services financiers.

Avec l'engagement du Crédit Populaire d'Algérie à délivrer les cartes internationales dans un délai de 21 jours, les premières mesures concrètes de cette nouvelle politique commencent ainsi à se mettre en place. D'autres banques devraient annoncer, dans les prochains jours, des dispositifs similaires afin d'accompagner la généralisation du nouveau mode de versement de l'allocation touristique.